



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 07 AOUT 2023*

N° de la délibération : BM/NA/2023/08-07-72

**Objet : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE
POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents : 5

Délégations : 2

L'an deux mille vingt-trois, le lundi sept août à dix-neuf heures et cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville le vingt-huit juillet 2023.

Étaient présents (22) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Mario ALLEAUME, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. JORDAN Daniel, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER

Délégations (02) :

M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN,

Secrétaire de séance : Mme Anny-Claude BRAZIER

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2023/08-07-72

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 5 juillet 2020 du Conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

OPERATION : TROU A SIROP

❖ ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP / GROS CAP

Marché CME-2018-050

Sous opération A : Aménagement du tronçon Trou à Sirop / Duval

Sous opération B : Aménagement du tronçon Duval / Gros Cap

La collectivité dispose depuis 2018 d'un accord cadre multi attributaire à marchés subséquents pour la réalisation de travaux d'aménagement des tronçons routiers de Trou à sirop / Gros Cap.

Un premier marché subséquent a permis de réaliser des travaux sur les zones urbaines des Mangles et de Gros Cap. Afin de permettre d'utiliser cet accord-cadre et de poursuivre la programmation des travaux, un avenant de prolongation a été conclu avec les entreprises pour une durée courant du 16 Mai au 16 juillet 2023. Les entreprises DCT, Antilles TPE, BCH BTP et TP Janky n'ont pas donné suite à la prolongation.

Titulaires Lot A1 – Voieries et réseaux divers - VRD	<ul style="list-style-type: none">- Antilles TPE- SARL DCT- SDTP- SOTRAG- TP JANKY
Titulaires Lot A2 - Enrobés et signalisation horizontale et verticale	<ul style="list-style-type: none">- SGEC- SGTE- SOGETRA
Titulaires Lot B1 – Voiries et réseaux divers - VRD	<ul style="list-style-type: none">- Antilles TPE- BCH BTP- BMJ SARL- SDTP- SOTRAG
Titulaires Lot B2 – Enrobés et signalisation horizontale et verticale	<ul style="list-style-type: none">- SGEC- SGTE- SOGETRA

❖ **MARCHE SUBSEQUENT N°2 POUR LA REALISATION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP / GROS CAP**

Marché CME-2018-050 – MS2

- ⇒ Sous opération A : Aménagement du tronçon Trou à Sirop / Duval – Secteur 4 : Zone périurbaine « Les Mangles Est »
- ⇒ Sous opération B : Aménagement du tronçon Duval / Gros Cap – Secteur 2 : Zone périurbaine « Sainte Geneviève »

Afin de poursuivre les opérations d'aménagement programmées, une consultation pour l'attribution du marché subséquent n°2 rattaché à l'accord cadre travaux a été lancé en novembre 2022. Les marchés ont été notifiés le 26 Juin 2023. Une réunion de démarrage a eu lieu le vendredi 28 Juillet 2023.

Titulaire Lot A1 – Voiries et réseaux divers -VRD SARL SOTRAG CARAIBES Rue des Muscadiers 97121 ANSE BETRAND	Montant : Tranche ferme : 467 246,36€ HT Tranche optionnelle : 36 400,80€ HT Montant Total : 503 647,16€ HT
Titulaires Lot A2 - Enrobés et signalisation horizontale et verticale SGEC Lotissement VITALIS Rue de l'industrie – ZI JARRY97122 BAIE-MAHAULT	Montant : Tranche ferme : 304 652,48€ HT Montant Total : 304 652,48€ HT
Titulaires Lot B1 – Voiries et réseaux divers - VRD SDTP Les Mangles 97131 PETIT CANAL	Montant : Tranche ferme : 469 994,07€ HT Tranche optionnelle n°1 : 142 480,00€ HT Montant Total : 612 474,07€HT
Titulaires Lot B2 – Enrobés et signalisation horizontale et verticale SOGETRA SAS Impasse Emile Dessout – ZI de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT	Montant : Tranche ferme : 290 654,36€ HT Tranche optionnelle n°1 : 7 238,67€ HT Montant Total : 297 893,03€HT

OPERATION : CIMETIERE

Marché 2023-CME-001

La collectivité souhaitait entamer les travaux d'extension de son cimetière afin de rendre un meilleur service à la population. Un marché de travaux a été lancé en décembre 2022 comportant les 11 lots suivants :

- Lot 1 : Travaux préparatoires
- Lot 2 : Clôtures soutènements et talutages
- Lot 3 : VRD – Espaces extérieurs
- Lot 4 : Mobilier urbain
- Lot 5 : Mobilier funéraire
- Lot 6 : Métallerie ferronnerie
- Lot 7 : Espaces verts
- Lot 8 : Eclairages solaires

- Lot 9 : Sanitaire
- Lot 10 : Caveaux 3 places
- Lot 11 : Caveaux 1 place

A l'issue de cette consultation 4 lots ont été déclarés infructueux et relancés : Lots 4, 7, 8 et 9.
Le lot 3 est en phase d'attribution, les documents sont attendus par le titulaire. Les lots 1, 2, 5, 6, 10 et 11 ont été notifiés le 17 juillet 2023.

Suite à la nouvelle consultation, les lots 4,7 et 8 sont en phase d'attribution. Le lot 9 devra faire l'objet d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Titulaire Lot 1 – Travaux préparatoires LDTP Les Mangles 97131 PETIT CANAL	Montant : Tranche ferme : 394 802,27€ HT Montant Total : 394 802,27€ HT
Titulaire Lot 2 – Clôtures soutènements et talutages SAS EDT 66, rue du Père Labat97100 BASSE TERRE	Montant : Tranche ferme : 349 573 ,40€ HT Tranche optionnelle : 11 421,78€ HT Montant Total : 360 995,18€ HT
Titulaire Lot 5 – Mobilier funéraire GRANIMOND 13-15, rue des américains 57 500 SAINT AVOLD	Montant : Tranche ferme : 139 137,00€ HT Tranche optionnelle : 85 539,00€ HT Montant Total : 224 676,00€ HT
Titulaire Lot 6 – Métallerie - Ferronnerie METALIKA 2Bis, Centre commercial PAPA YAYA 97130 CAPESTERRE BELLE EAU	Montant : Tranche ferme : 7 480,00€ HT Tranche optionnelle : 17 335,00€ HT Montant Total : 24 815,00€ HT
Titulaire Lot 10– Caveaux 3 places GRANIMOND 13-15, rue des américains 57 500 SAINT AVOLD	Montant : Tranche ferme : 405 000,00€ HT Tranche optionnelle 1: 202 500,00€ HT Tranche optionnelle 2: 405 000,00€ HT Tranche optionnelle 3: 166 390,00€ HT Montant Total : 1 178 890,00€ HT
Titulaire Lot 11 – Caveaux 1 place GRANIMOND 13-15, rue des américains57 500 SAINT AVOLD	Montant : Tranche ferme : 171 500,00€ HT Tranche optionnelle : 171 500,00€ HT Montant Total : 343 000,00€ HT

OPERATION : VERMONT**Marché 2021-CME-013**

La collectivité a entamé une démarche de révision de son PLU afin de répondre aux diverses exigences réglementaires entrée en vigueur ces dernières années. Le marché a été conclu pour une durée de 2 ans à compter du 30 Juillet 2021.

Compte tenu du retard pris dans l'élaboration du document et de la nécessité d'y adjoindre une mission complémentaire, la collectivité a décidé, par voie d'avenant, de prolonger le marché pour une durée d'un an et d'y inclure une mission afin de prendre en compte les exigences du Zéro artificialisation nette d'ici à 2050.

Titulaire :
**Groupement C2R Atelier d'urbanisme – Caraïbes
Paysages**
Mandataire : C2R Atelier d'urbanisme
35, résidence Karukéra Esc 4 Boulevard
de la caraïbe
97110 POINTE A PITRE

Montant :
- du marché : 63 900,00€ HT
- de l'avenant : 8 750,00€ HT

Montant Total : 72 650,00€ HT

OPERATION : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de sa politique de développement et d'aménagement la collectivité souhaite réaménager le site du Parc de Vermont. En parallèle, une révision du PLU a été engagé. Afin de poursuivre ces deux opérations, il est nécessaire de rédiger une étude environnementale stratégique. Une mission a été confiée en ce sens à travers un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 6 mois.

Titulaire :
SAFEGE SA
15-27, rue du Port Parc de l'Île
92022 NANTERRE CEDEX

Montant total : 4 225,00€ HT

OPERATION : ECLAIRAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**Marché 2021-CME-014**

La collectivité a réalisé des travaux en vue de la rénovation de l'éclairage des équipements sportifs dont la première tranche s'est achevée en septembre 2021. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise SAFEGE afin de mener à bien la réalisation de la deuxième tranche de travaux identifiés. La validation du DCE n'étant pas encore réalisée, il s'avère nécessaire de prolonger le marché afin que l'entreprise poursuive l'ensemble des missions confiées jusqu'à l'achèvement des travaux. Il a donc été nécessaire de prolonger par le biais d'un avenant, le délai d'exécution du marché sur une durée d'un an à compter du 06 Juillet 2023.

Titulaire :
SAFEGE
ZAC de la lézarde – Lieu-dit Colin
Immeuble Centre d'affaires 97170
PETIT BOURG

Montant :
- du marché : 51 650,00€ HT
- de l'avenant : 0,00€ HT

Montant Total : 51 650,00€ HT

MINI REPORTAGES

La commune dispose depuis Juillet 2022 d'un marché pour la réalisation de mini-reportages vidéo pour la mise en valeur des événements organisés. Il a été conclu pour une durée d'un an reconductible. Le marché est arrivé à échéance le 03 Juillet 2023, il a été décidé de le reconduire pour une période d'un an.

Titulaire :

PIX UP
Les Mangles
97131 PETIT CANAL

Montant total : 10 000€ HT

PASSATION ET SUIVI DES MARCHES PUBLICS

La collectivité a souhaité disposer d'une assistance à la passation des marchés publics, en externalisant cette prestation.

Le prestataire assiste la commune notamment dans l'élaboration des différents types de marchés publics et veille à la sécurité juridique des actes de la collectivité.

Un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, pour une durée d'un an à compter du 31 Mars 2023, a été conclu.

Titulaire :

ALEPSA Cindy
Résidence les hauts de la Marina
97200 FORT DE FRANCE

Montant total : 15 600€ HT

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 07 Août 2023
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (22) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Mario ALLEAUME, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. JORDAN Daniel, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER

Les représentés (02) : M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20230807-BMNA2023080772-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2023

Secrétaire de séance

Anny-Claude BRAZIER

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.